



**Agence Régionale de mise en valeur
des Forêts privées de l'Abitibi**

**Orientations
stratégiques**

2010-2014

Vision... ...de la forêt privée abitibienne

En 2050, grâce aux efforts d'intensification de l'aménagement, la forêt privée de l'Abitibi se distingue par :

- Une grande implication des propriétaires;
- Une plus grande productivité de ses forêts;
- Des aménagements sylvicoles et des produits diversifiés;
- Une valeur des bois supérieure, basée sur la qualité;
- Une mise en marché optimisée, à proximité des usines de transformation;
- Un réseau d'expertise ainsi qu'une main-d'œuvre compétente et disponible.



L'Agence Abitibi définit l'aménagement forestier intensif comme étant la planification sur le territoire de l'Agence, de scénarios sylvicoles en termes d'investissement et de rendement forestier, en fonction du potentiel des sites.

Mission... ...de l'Agence Abitibi

Supporter les **propriétaires privés** dans la réalisation de **travaux sylvicoles** sur leur terrain forestier dans le but de **maximiser les retombées** environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en **Abitibi**.

Historique...

Le *Sommet sur la forêt privée* s'est tenu en 1995. L'aménagement durable des forêts mais aussi, plus particulièrement, le développement des communautés rurales du Québec étaient au coeur des préoccupations. Il a été convenu d'établir un nouveau régime de gestion et de mise en valeur du patrimoine forestier privé pour maximiser son potentiel. La *Loi sur les forêts* a donc été amendée et c'est ainsi qu'en 1996, 17 agences de mise en valeur des forêts privées au Québec ont été créées, dont l'Agence Abitibi.

Mandats...

L'Agence Abitibi a deux principaux mandats qui lui ont été confiés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) :

Élaborer un plan de protection et de mise en valeur (PPMV).

Le PPMV établit un portrait des ressources disponibles sur l'ensemble des forêts privées. Il détermine ensuite les volumes de bois qui peuvent être récoltés annuellement et les efforts d'aménagement forestier qui doivent être consentis en contrepartie pour préserver le patrimoine forestier.

Offrir le soutien technique et financier permettant la protection ou la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

L'Agence Abitibi réalise ce mandat principalement par l'accréditation de conseillers forestiers et l'octroi de subventions aux producteurs forestiers privés pour l'aménagement de leurs lots.

Territoire...

Le territoire de l'Agence Abitibi regroupe 5 territoires municipaux, 4 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et 1 dans la région Nord-du-Québec :

- MRC Abitibi
- MRC Abitibi-Ouest
- Ville de Rouyn-Noranda
- MRC Vallée-de-l'Or
- Localités de Valcanton et Villebois

Ce territoire touche 45 municipalités, 9 territoires non organisés et 2 communautés autochtones. Les terres privées abitibiennes couvrent une superficie de 608 027 hectares.

Clientèle...

Les clients finaux de l'Agence Abitibi sont les propriétaires privés reconnus producteurs forestiers. Sur le territoire de l'Agence Abitibi, on compte 6 300 propriétaires de boisés privés. De ce nombre, 1393 sont enregistrés comme producteurs forestiers en 2009, pour un total de 117 900 hectares, soit 19% de la superficie des terres privées.



Orientations 2010-2014

Orientation 1

Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

Objectifs

- Actualiser le potentiel forestier de la forêt privée de l'Abitibi dans le prochain PPMV.
- Compléter le bilan des travaux sylvicoles et de la récolte forestière.
- Documenter le potentiel de remise en production sur les terres privées de l'Abitibi à partir des informations de l'inventaire forestier.
- Définir les objectifs de production visant une diversité de produits et une valeur ajoutée aux bois.
- Définir des scénarios sylvicoles optimaux en termes de normes d'exécution, objectifs à atteindre et de séquence de travaux.
- Exercer une veille sur les opportunités à venir dans l'industrie du bois, notamment sur les nouveaux produits, sur les produits à valeur ajoutée, sur l'utilisation de la biomasse.
- Élaborer un zonage forestier en fonction du potentiel des sites, des objectifs de production et des scénarios sylvicoles.
- Évaluer les coûts de l'aménagement intensif sur forêt privée de l'Abitibi.
- Chiffrer les coûts pour chaque scénario sylvicole.
- Évaluer les investissements globaux en fonction du potentiel forestier.
- Prioriser et quantifier les travaux essentiels à l'aménagement intensif en Abitibi.
- Accentuer le reboisement des friches.
- Accentuer l'éclaircie commerciale.
- Accentuer les travaux de ligniculture.

Orientation 2

Améliorer la planification des travaux sylvicoles.



Objectifs

- Documenter les besoins en travaux sylvicoles des producteurs forestiers.
- En collaboration avec les conseillers forestiers accrédités, documenter la demande réelle des producteurs forestiers privés.
- Inventorier et rassembler les travaux prévus dans l'ensemble des plans d'aménagement confectionnés à ce jour.
- Documenter et suivre les superficies ayant fait l'objet d'une récolte.
- Instaurer une base de données pour la géolocalisation des coupes.
- Définir un processus de suivi des superficies récoltées.
- Identifier et comptabiliser les besoins de remise en production.
- Sécuriser les investissements consentis en assurant la réalisation complète des scénarios sylvicoles.
- Implanter un processus d'engagement à long terme des producteurs forestiers privés dans les scénarios sylvicoles développés pour eux.
- Bonifier le processus de suivi des travaux.
- Comptabiliser les travaux nécessaires à venir dans les scénarios sylvicoles et intégrer les données à la programmation des travaux.
- Poursuivre et améliorer la programmation quinquennale des travaux.
- Ajuster la programmation en fonction des données sur la demande des producteurs.
- Prioriser les travaux autorisés en fonction des objectifs d'aménagement intensif et des scénarios sylvicoles définis.
- Ajuster la programmation des travaux selon les disponibilités budgétaires.
- Réserver des montants pour des projets spéciaux et leur suivi.

Orientation 3

Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Objectifs

- Assurer des interrelations efficaces entre l'Agence et les conseillers forestiers et auprès des producteurs forestiers.
- Élaborer un outil d'aide à la décision présentant les différents scénarios sylvicoles définis par l'Agence.
- Limiter les répercussions administratives de la livraison du programme pour les conseillers forestiers en particulier.
- Au besoin, ajuster la livraison du programme en fonction des données sur la demande réelle des producteurs (quantité, répartition géographique).
- Contribuer au développement d'une foresterie socialement et économiquement responsable.

- Réviser les normes et les taux pour les travaux sur la base d'une méthodologie claire et équitable pour le producteur forestier, le conseiller forestier, le travailleur sylvicole et pour l'investisseur.
- S'assurer d'une approche par objectifs et résultats qui responsabilise et donne de la latitude aux professionnels forestiers.
- Améliorer les processus de reddition de comptes, de contrôle de la qualité et d'amélioration continue.
- Poursuivre l'évaluation annuelle des conseillers.
- Poursuivre la vérification opérationnelle.
- Mettre en place un processus formel de dépôt de plaintes.
- Produire un bilan annuel des activités de l'Agence en lien avec les objectifs du PPMV.

Orientation 4

Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

Objectifs

- Augmenter la contribution financière des producteurs forestiers.
- Augmenter la contribution financière de l'industrie forestière et des autres utilisateurs de produits forestiers.
- Définir une stratégie de financement auprès des gouvernements provincial, fédéral et municipaux.
- Explorer d'autres sources de financement.

Orientation 5



Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

Objectifs

- Augmenter les exigences environnementales de l'Agence et appuyer les initiatives pour de saines pratiques.
- Promouvoir les saines pratiques forestières en aménagement sur la forêt privée.
- Amender la vérification opérationnelle en y intégrant les notions de saines pratiques forestières.
- Établir des moyens de suivi et de contrôle des activités de récolte.
- Être proactif dans les actions conduisant la forêt privée de l'Abitibi à obtenir une certification forestière et environnementale.
- Structurer le prochain PPMV de façon à ce qu'il devienne un outil de certification forestière et environnementale de la forêt privée de l'Abitibi.
- Réviser les critères d'accréditation des conseillers forestiers en y intégrant des exigences en termes de saines pratiques forestières.



Orientation 6

Développer des outils et des activités de communication.

Objectifs

- Faire la promotion de l'aménagement forestier sur terres privées par le développement de produits ou d'activités d'information et de sensibilisation à l'intention des producteurs forestiers et des municipalités.
- Faire connaître l'Agence Abitibi dans la région auprès des propriétaires privés et des acteurs socio-économiques.
- Développer un site Internet.
- Développer un outil de communication sur la vision de l'Agence Abitibi pour le développement de la forêt privée.
- Développer un programme de formation à l'intention des acteurs-clé de l'Agence.
- Développer des outils et une démarche d'accueil des nouveaux administrateurs à l'Agence Abitibi.
- Développer des outils et une démarche de formation continue des conseillers forestiers et de leur main-d'œuvre.
- Développer des outils de formation pour les producteurs forestiers.

Orientation 7

Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

Objectifs

- Positionner l'Agence Abitibi comme intervenant privilégié de la forêt privée et positionner la forêt privée comme un maillon important du développement forestier régional.
- Accroître les représentations politiques.
- Participer aux travaux et comités touchant l'aménagement forestier et la forêt privée.
- Améliorer les synergies entre l'Agence et le SPBAT, notamment pour la récolte forestière.
- Améliorer les synergies entre l'Agence, les MRC, la Ville de Rouyn-Noranda et les conférences régionales des élus de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.

Orientation 8

Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

Objectifs

- Établir des cibles de gestion administrative et budgétaire équilibrées.
- Maintenir les frais administratifs parmi les plus bas au Québec.
- Réviser le fonctionnement interne des comités.
- Évaluer les possibilités de mandats externes.





Imprimé sur du papier 100% recyclé.



publicité et design • 819 333-5999